

## Bibliographie

- Alonso Ramos, Margarita et Agnès Tutin (1992), *Les fonctions lexicales du Dictionnaire explicatif et combinatoire pour l'étude de la cohésion lexicale*, Université de Montréal. [Manuscrit].
- Dostie, Gaétane (1991), *Étude lexico-sémantique de marqueurs discursifs du français à valeur expressive*, Université de Montréal. [Thèse de doctorat].
- Dostie, Gaétane (1992), *Réflexions sur le phénomène des "mots/phrases"*, Université de Sherbrooke. [Manuscrit].
- Ducrot, Oswald (1984), *Le dire et le dit*, Paris: Les Éditions de Minuit.
- Grice, Paul H. (1989), *Studies in the Way of Words*, Cambridge & London: Harvard University Press.
- Levinson, Stephen C. (1983), *Pragmatics*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Mel'čuk, Igor A. (1988a), *Dependency Syntax: Theory and Practice*, Albany: State University of New York Press.
- Mel'čuk, Igor A. (1988b), "Paraphrase et lexique dans la théorie linguistique Sens-Texte. Vingt ans après. Première partie", *Cahiers de lexicologie*, 52:1, 5-50.
- Mel'čuk, Igor A. (1988c), "Paraphrase et lexique dans la théorie linguistique Sens-Texte. Vingt ans après. Deuxième partie", *Cahiers de lexicologie*, 53:2, 5-53.
- Mel'čuk, Igor A. (1988d), "Paraphrase et lexique dans la théorie linguistique Sens-Texte". In: G. Bés & C. Fuchs (éds.), *Lexique et paraphrase*, Villeneuve: Presses Universitaires de Lille.
- Mel'čuk, Igor A. et al. (1984-1992), *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain*, vols. 1-3, *Recherches lexico-sémantiques*, Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Nofsinger, Robert E. (1991), *Everyday Conversation*, Newbury Park, London & New Delhi: Sage.
- Palmer, F. R. (1986), *Mood and Modality*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Schegloff, Emmanuel & Harvey Sacks (1974), "Opening up Closings", In: Roy Turner (éd.), *Ethnomethodology*, New York: Penguin.
- Vanderveken, Daniel (1988), *Les actes de discours*, Bruxelles: Pierre Mardaga.

## Problèmes posés par la traduction français-italien des connecteurs de fait et en fait

Corinne Rossari (Genève / Suisse)

## 0. Introduction

La contribution ici présentée aura pour objectif de discuter les difficultés que peuvent poser la traduction de connecteurs et les conséquences de ces traductions sur l'interprétation générale d'un texte. L'exemple que je prendrai à titre d'illustration concerne la traduction des locutions de fait et en fait en italien dans un extrait issu de Nouveau discours du récit de G. Genette. Ce problème a été soulevé au cours des descriptions de connecteurs que j'ai menées, dans une optique contrastive français - italien, dans le cadre d'une recherche portant sur les opérations de reformulation. Je commencerai donc par présenter dans les grandes lignes ma recherche, avant de me centrer plus spécifiquement sur ce point.

### 1. Présentation générale de la recherche

L'ensemble de mon travail a été dédié à la description des opérations de reformulation dans tout discours. Cette description s'est entièrement fondée sur les marqueurs qui caractérisent ces opérations. La spécificité d'une opération de reformulation a donc été cernée par l'analyse du fonctionnement sémantico-pragmatique des marqueurs susceptibles de les déclencher.

Pour formuler ces descriptions, j'ai adopté une approche contrastive français - italien, en analysant pour chaque connecteur sélectionné, les correspondants qu'il peut recevoir dans l'autre langue. Les correspondants sont ensuite à leur tour analysés dans une optique contrastive. De cette façon, j'ai été amenée à prendre en considération des marqueurs dominant lieu à des opérations de reformulation

que je n'aurais pas sélectionnés dans une perspective monolingue, comme par exemple la locution propositionnelle quoi qu'il en soit, convoquée suite à l'analyse, dans une perspective contrastive, de l'adverbial italien communque.

Une première partie de mon travail est consacrée à la sélection des marqueurs susceptibles de donner lieu à une opération de reformulation et, à partir de cette sélection, à une caractérisation de différents types et sous-types d'opération de reformulation. Sans entrer dans les détails de cette caractérisation, je me contenterai de signaler les deux grands types d'opération de reformulation qui ont été distingués: à savoir l'opération de reformulation paraphrastique et l'opération de reformulation non paraphrastique.

Le premier type est caractérisé par une relation d'équivalence entre la première formulation et la reformulation. (Je reprends ici les critères proposés par Gillich et Kotschi (1983)). Il est signalé, entre autres, par des marqueurs tels que c'est-à-dire, en d'autres termes, autrement dit, dont le sémantisme, en indiquant une prédication d'identité assure une relation d'équivalence entre les deux formulations.

Le deuxième type d'opération de reformulation est nommé par Roulet (1987), par opposition au premier, opération de reformulation non paraphrastique et caractérisé par un changement de perspective énonciative émanant d'un processus de rétrointerprétation de la première formulation. Le type de perspective énonciative adopté est signalé par le fonctionnement sémantico-pragmatique du marqueur susceptible de déclencher cette opération. C'est l'analyse du fonctionnement sémantico-pragmatique du marqueur qui permet alors de déterminer la perspective énonciative choisie par le locuteur pour l'opération de reformulation qu'il produit. La majeure partie de ma recherche est consacrée à l'analyse de ce deuxième type d'opération de reformulation, qui doit être compris comme un processus de réinterprétation. Il ne faut donc pas entendre le terme de reformulation dans son sens littéral de redite, ou reprise.

Avant de passer à l'analyse de l'exemple que j'ai choisi pour illustrer le problème posé par la traduction de *de fait* et en fait, je dirai encore deux mots sur les possibilités d'emplois de ces deux locutions, car il est indispensable d'en être conscient pour pouvoir interpréter la manière dont les utilise Genette dans son texte.

J'ai pu constater que contrairement à l'impression selon laquelle en fait est plus usité que *de fait*, ou encore qu'ils sont pratiquement équivalents, *de fait* possède une plus grande envergure d'emploi que en fait. Il existe donc des emplois où en fait ne peut être admis pour remplacer *de fait*. *De fait* se trouve être tout aussi admissible dans des contextes confirmatifs que dans des contextes infirmatifs, alors que en fait ne peut être employé dans des contextes confirmatifs que sous certaines conditions:

- (1) Le dernier James Bond est navrant. *De fait* / ?En fait, il a fait très peu d'entrées.

On remarque que dans cet exemple où la reformulation apporte une confirmation de l'état de chose évoqué dans la première formulation, l'usage de *de fait* est plus naturel que celui de en fait. Tandis que dans les contextes infirmatifs, les deux connecteurs sont également acceptables:

- (2) On pourrait penser qu'il dort. En fait / *De fait*, il ne dort pas.

L'emploi de en fait devient envisageable en (1) si la reformulation comprend une marque de modalisation:

- (1') Le dernier James Bond est navrant. En fait, je crois qu'il a fait très peu d'entrées.

*De fait* possède donc une plus grande envergure d'emploi que en fait, dans la mesure où son usage se trouve être tout aussi naturel dans des contextes confirmatifs que dans des contextes infirmatifs. Il en résulte que si le locuteur

désire présenter l'état de chose qu'il introduit comme consistant en un fait, il choisira plutôt de fait dans un contexte confirmatif et en fait dans un contexte infirmatif. Conscient des possibilités d'emplois de ces deux connecteurs, on est alors à même de saisir leur fonctionnement dans l'exemple de G. Genette.

## 2. Analyse de l'emploi de de fait et en fait dans le texte de G. Genette

La manière dont G. Genette emploie de en fait et de fait permet de confirmer d'une part, que ces deux connecteurs ne sont pas équivalents, et d'autre part, que le connecteur de fait bénéficie de la possibilité d'intervenir aisément dans des contextes confirmatifs. L'acceptation de ces deux postulats est le seul moyen d'interpréter correctement l'autocorrection qui consiste en la rectification de l'emploi de de fait par celui de en fait.

Pour accéder à l'interprétation la plus immédiate de cette autocorrection, il faut postuler qu'elle permet à Genette de modifier l'enchaînement réalisé vis-à-vis de l'avant-texte. Dans l'avant-texte sont évoqués deux points de vue émis par le critique S. Rimmon au sujet de la théorie de narratologie que Genette préconise dans Discours du récit. Le premier point de vue, qui va des lignes (1 à 11), présente une critique de cette théorie: S. Rimmon croit mettre le doigt sur un point faible de la théorie. Le second point de vue (lignes 11 à 14), présente, en revanche, ce que Genette appelle, au paragraphe suivant, une "rétractation" de S. Rimmon à la critique émise initialement. Quant au point de vue introduit par les deux connecteurs et assumé par G. Genette, il confirme le bien fondé de la rétractation de S. Rimmon à sa propre critique.

La possibilité d'insertion de de fait dans des contextes confirmatifs induit l'interprétation selon laquelle Genette décide d'enchaîner sur le point de vue évoquant la rétractation, et ce d'autant plus, qu'il est exprimé par l'énoncé directement adjacent au connecteur. La correction

du choix de de fait par en fait, oblige le lecteur à envisager une autre interprétation. Pour saisir cette correction, le lecteur, conduit par l'intuition selon laquelle en fait est plutôt employé dans des contextes infirmatifs, va réinterpréter le texte en se rendant compte que le connecteur renvoie également au point de vue évoquant la critique de S. Rimmon. Cela a pour effet de focaliser l'attention du lecteur sur la critique plutôt que sur la rétractation.

Ainsi, en employant de fait uniquement, Genette aurait focalisé l'attention du lecteur sur la rétractation de S. Rimmon, et donc sur l'idée que S. Rimmon ne s'est pas trompée, puisqu'elle est revenue sur sa critique. Or, la correction délibérée de Genette pousse le lecteur à refocaliser son attention sur la critique émise par S. Rimmon, critique présentée comme doublement erronée, puisqu'elle sera non seulement niée par son énonciateur même, mais aussi par Genette qui exprime un point de vue indiquant que cette critique est due à une confusion de S. Rimmon. De par cette correction, Genette amène le lecteur à retenir avant tout que S. Rimmon a exprimé une critique infondée à l'égard de sa théorie. Il est à noter que dans le paragraphe suivant, conscient d'avoir trop mis l'accent sur la critique, c'est la rétractation qui est thématisée.

Si l'on ne postule pas que cette autocorrection permet de modifier l'enchaînement marqué par le connecteur de fait, on doit envisager une autre interprétation pour en saisir la pertinence. L'autocorrection est alors interprétée comme signalant que Genette n'est pas satisfait des termes dans lesquels S. Rimmon a formulé sa rétractation. Cette interprétation peut être confirmée par la valeur axiologique péjorative attribuable au verbe "suffisaient" dans ce contexte. La reformulation introduite par en fait exprime alors en des termes adéquats le contenu qu'elle aurait dû avoir. Autrement dit, le lecteur retient que pour Genette, il ne suffit pas de dire que les critères de Figure III sont "suffisants", mais il aurait fallu affirmer qu'ils permettent sans "aucune difficulté" de déterminer le niveau

primaire du roman dont il est question. De fait indique donc dans un premier temps que cette rétractation convient pour pallier la critique avancée, et, en fait, de par sa possibilité d'insertion dans des cotextes infirmatifs, signale qu'elle n'est pas suffisante aux yeux de Genette. Selon cette interprétation, G. Genette chercherait à engager très ouvertement une polémique avec S Rimmon, intention que je n'ose lui prêter. Pour cette raison, tout en signalant, par souci d'exhaustivité cette interprétation, je maintiens que l'interprétation la plus plausible reste celle qui permet à l'auteur de modifier les enchaînements que marquent ces deux connecteurs.

Cet exemple illustre bien la divergence de fonctionnement entre en fait et de fait, puisque le locuteur l'exploite, afin de modifier le processus d'interprétation mis en place par le lecteur, au fur et à mesure qu'il avance dans la lecture du texte.

### 3. Correspondants de de fait et en fait en italien

Pour saisir les conséquences des traductions italiennes, il faut encore présenter rapidement les correspondants que ces deux locutions peuvent recevoir en italien et les possibilités d'emploi de ces correspondants.

Les correspondants sélectionnés pour ces deux locutions sont: *infatti*, *difatti* (que je considère comme étant presque équivalents), *di fatto* et *in effetti*. Leurs emplois sont pratiquement complémentaires, dans la mesure où, *infatti* et *difatti* ne peuvent se trouver que dans des cotextes confirmatifs, et *di fatto* est presque exclusivement employé dans des cotextes infirmatifs. Quant à *in effetti*, il possède la même ambivalence d'emploi que de fait, pouvant intervenir aussi aisément dans des cotextes infirmatifs que confirmatifs. Toutefois, actuellement, il tend à être plus souvent usité dans des cotextes confirmatifs. La proximité morphologique de *di fatto* à de fait est donc un leurre, dans la mesure où il ne peut traduire ce dernier que s'il est

employé dans un cotexte infirmatif. Il est donc exclu de l'utiliser pour traduire de fait dans l'emploi (1) précité;

(1a) L'ultimo James Bond è scadente. \*Di fatto, ha avuto pochissimo successo.

alors qu'il est envisageable en (2);

(2a) Potremmo pensare che dorme. Di fatto non dorme.

C'est donc *in effetti*, qui n'est pas formé sur la même base lexicale que de fait, qui devrait pouvoir partager avec ce dernier le plus grand nombre d'emplois. La restriction d'emploi de *difatti* et *infatti* à des cotextes confirmatifs est due à leur fonction de connecteur argumentatif. Ainsi, s'ils sont utilisés pour traduire en fait ou de fait dans un cotexte confirmatif, ils substituent à la relation de reformulation, une relation d'argumentation.

### 4. Analyse des traductions italiennes

Connaissant les particularités d'emplois de chacun de ces correspondants, on est à même de remarquer que le choix proposé par la traductrice, non seulement trahit inévitablement les enchaînements qu'opèrent les connecteurs en français, mais obscurcit la compréhension du texte. En effet, le lecteur aura tendance à interpréter *di fatto* comme renvoyant au point de vue évoquant la rétractation, du moment où il s'agit de celui qui est exprimé par l'énoncé adjacent au connecteur. Il ne comprend alors pas la raison qui aurait amené Genette à employer un connecteur indiquant que ce qui va suivre infirme le point de vue auquel le connecteur renvoie, puisque, comme on l'a vu, le point de vue de Genette confirme le bien fondé de cette rétractation. L'autocorrection de *di fatto* par *in effetti* est alors interprétée comme un palliatif au mésemploi de *di fatto*, du moment où ce dernier peut renvoyer à un point de vue qui

confirme celui qui est introduit par le connecteur; ce qui ôte toute pertinence à l'autocorrection.

On pourrait toutefois imaginer, afin d'en sauver la pertinence, que le lecteur, connaissant les conditions d'emploi de *di fatto*, au lieu de se dire qu'il est employé incorrectement, va rechercher un point de vue infirmant celui introduit par le connecteur. Il devrait alors admettre que *di fatto* a une portée globale en renvoyant également au point de vue évoquant la critique de S. Rimmon. La correction de *di fatto* par *in effetti*, qui, lui, peut intervenir dans des contextes confirmatifs, va amener le lecteur à réinterpréter l'enchaînement en ne sélectionnant que le point de vue évoquant la rétractation de la critique de S. Rimmon, réinterprétation qu'il est obligé de faire, s'il part du principe que l'autocorrection proposée est pertinente. Même en admettant que le lecteur accède à cette interprétation spécialement coûteuse, l'intention de Genette se trouve quand même trahie, puisque le lecteur commencerait donc par focaliser son attention sur la critique de S. Rimmon, pour la refocaliser par la suite sur la rétractation. De la sorte, il retiendrait avant tout le bien fondé de la rétractation et non l'erreur de S. Rimmon, ce qui bouleverse complètement l'effet que Genette cherche à produire. Le lecteur qui lit la version italienne, en admettant que l'interprétation à laquelle il accède réussisse à préserver la pertinence de l'autocorrection, comprendrait alors exactement l'inverse quant au choix des enchaînements que Genette décide de marquer, que le lecteur qui lit la version originale.

##### 5. Causes de la méprise

On peut, en dernier lieu, s'interroger sur les causes de la méprise qu'a faite la traductrice. En choisissant *di fatto* pour traduire de fait, il est légitime de postuler qu'elle a vraisemblablement été influencée par la proximité morphologique qui unit ces deux connecteurs. Cependant, le choix de la traductrice n'est pas incorrect dans l'absolu,

dans la mesure où l'emploi de *di fatto* s'avère correct pour traduire de fait lorsque ce dernier est inséré dans des contextes infirmatifs, comme en (2):

(2a) *Potremmo pensare che dorme. Di fatto, non dorme.*

Quant au choix de *in effetti* pour traduire en fait, il n'est pas non plus incorrect dans l'absolu, dans la mesure où comme *in effetti*, en fait peut, sous certaines conditions, intervenir également dans des contextes confirmatifs (cf (1')). C'est donc le contexte relatif à l'exemple de Genette qui rend ce choix de connecteurs malheureux, en portant le lecteur à sélectionner des points de vue qui ne correspondent pas à ceux sélectionnés par les connecteurs français. Ainsi, les traductions proposées ne sont pas incorrectes en soi, mais inappropriées dans le présent contexte. De ce fait, seule une prise de conscience du fonctionnement des connecteurs français et de leurs correspondants italiens aurait permis à la traductrice d'éviter cette méprise.

Pour garantir une traduction adéquate, l'inversion de l'ordre d'apparition des deux connecteurs aurait suffi: "In effetti (o meglio: di fatto)". On peut aussi envisager d'autres traductions telles que "Infatti/Difatti (o meglio di fatto)" ou encore "Infatti/Difatti (o meglio in effetti)". Cependant ces deux possibilités me semblent moins heureuses, dans la mesure où l'emploi de *infatti/difatti* instaure une relation d'argumentation à la place de la relation de reformulation que marquent les deux connecteurs français. En outre, la dernière possibilité envisagée, s'avère spécialement coûteuse à un niveau interprétatif, étant donné l'ambivalence relative aux emplois de *in effetti*.

##### 6. Conclusions

Selon l'interprétation la plus accessible pour le lecteur italoophone, la traduction de ces deux connecteurs a

des conséquences plus que fâcheuses sur l'interprétation générale du texte: ce qui en français est un jeu de la part de l'auteur sur son habileté à manier les emplois des locutions de fait et en fait, pour modifier rétroactivement les enchaînements que le lecteur perçoit, devient dans la traduction italienne la banale correction d'une erreur dans le choix d'un connecteur. Il en résulte que l'autocorrection, mise de surcroît en exergue par l'usage des parenthèses qui l'entourent, perd toute sa pertinence.

#### Annexes

Dans son excellent compte rendu de Discours du récit, Shlomith Rimmon estimait que dans certains cas la détermination du niveau primaire (narration extradiégétique) pouvait devenir problématique et que le système proposé n'en fournissait aucun critère: "Par exemple, quel est le récit primaire dans La vraie Vie de Sebastian Knight, de Nabokov? Est-ce la vie reconstruite de Sebastian, ou la quête par le narrateur de la biographie de son demi-frère? (...) Ce qui manque dans l'analyse de Genette, c'est un ensemble de propriétés qui aiderait à identifier le récit primaire et qui, en cas d'ambiguïté narrative, s'appliquerait également à deux niveaux différents." Quelques mois plus tard, étudiant de front les questions de la voix narrative dans Sebastian Knight, elle déclarait finalement que les critères de Figure III suffisaient à son analyse. De fait (ou plutôt: en fait), il me semble que ce roman ne pose aucune difficulté quant à la détermination du niveau primaire, qui est évidemment constitué par le récit de V. Il n'y aurait difficulté qu'à condition, confusion classique, d'interpréter "récit primaire" (ou "premier") au sens de: thématiquement plus important. Mais ce point, qui relève effectivement d'une "interprétation", n'est pas du ressort de la narratologie. (...)

Je ne prétends certes pas que la rétractation de Shlomith Rimmon mette ici la méthode de Discours du récit

au-dessus de toute difficulté: (...). (G. Genette, Nouveau discours du récit, Paris, Seuil, 1983, 57-58)

Nel suo eccellente resoconto di Discorso del racconto, Shlomith Rimmon riteneva che in certi casi la determinazione del livello primo (narrazione extradiégetica) potesse diventare problematica, e che il sistema proposto non fornisse nessun criterio per stabilirlo: "Ad esempio, qual è il racconto primo nella Vera vita di Sebastian Knight di Nabokov? E' forse la vita ricostruita di Sebastian, oppure la ricerca da parte del narratore della biografia del suo fratellastro? (...) A mancare, nell'analisi di Genette, è un insieme di proprietà che siano in grado di identificare il racconto primo e che, in caso di ambiguità narrativa, si applichino ugualmente a due livelli diversi". Alcuni mesi dopo, analizzando specificamente i problemi della voce narrativa in Sebastian Knight, la Rimmon dichiarava in ultima analisi che i criteri di Figure III le erano sufficienti come strumento di indagine. Di fatto (o meglio: in effetti) a mio parere il romanzo non pone nessuna difficoltà quanto alla determinazione del livello primo, che è costituito palesemente dal racconto di V. Ci sarebbe qualche difficoltà solo a patto di interpretare (confusione classica!) "racconto primo" (o primario) nel senso di: tematicamente più importante. Ma un punto del genere, che dipende effettivamente da una "interpretazione", non è di competenza della narratologia. (...).

Non pretendo certo che la ritrattazione di Shlomith Rimmon metta al di sopra di qualsiasi difficoltà il metodo di Discorso del racconto: (...) G. Genette, Nuovo discorso del racconto, Torino, Einaudi, trad. Lina Zecchi (73-74)

#### Références bibliographiques

- CHAROLLES, M. (1984): "En réalité et en fin de compte et la résolution des oppositions", TRAVAUX DU CENTRE DE RECHERCHES SÉMIOLOGIQUES 47, 81-111.

- DANJOU-FLAUX, N. (1980): "A propos de de fait, en fait, en effet et effectivement", LE FRANÇAIS MODERNE 48, 110-139.
- DANJOU-FLAUX, N. (1982): "Réellement et en réalité. Données lexicographiques et description sémantique". LEXIQUE 1, 105-151.
- GÜLICH, E. & KOTSCHI Th. (1983): "Les marqueurs de la reformulation paraphrastique", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 5, 305-351.
- GÜLICH, E. (1988): "Handlungsschema und Formulierungsstruktur", SPRACHE UND PRAGMATIK 8, 43-66.
- KOTSCHI, Th. (1990): "Reformulierungsindikatoren und Textstruktur. Untersuchungen zu frz. c'est-à-dire", SPRACHE UND PRAGMATIK 19, 1-26.
- ROSSARI, C. (1989): "Apports de l'analyse contrastive à la description de certains connecteurs reformulatifs du français et de l'italien", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 10, 193-214.
- ROSSARI, C. (1990): "Projet pour une typologie des opérations de reformulation", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 11, 345-359.
- ROSSARI, C. (à paraître): "De fait, en fait, en réalité: trois marqueurs aux emplois inclusifs".
- ROULET, E. & al. (1985): L'articulation du discours en français contemporain, Berne, Lang.
- ROULET, E. (1987): "Complétude interactive et connecteurs reformulatifs", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 8, 111-140.